

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Présents :

M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés :

Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés :

Absents :

M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Mise à disposition du minibus

La commune possède un minibus qui est utilisé notamment pour des actions d'animations entrant dans le cadre de la politique de la ville.

Une délibération du 23 juin 1994 a autorisé la mise à disposition de ce minibus au profit des associations ou services travaillant à l'organisation d'animations pour les neuvillois.

Il convient de mettre à jour la contrepartie financière exigible des utilisateurs, la facturation ne débutant que pour des parcours supérieurs à 50 km.

Cette participation est proposée à 0,23 € le kilomètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT l'intérêt de la mise à disposition d'un véhicule municipal de transport de personnes pour certaines actions de soutien associatif,
- **FIXE à 0,23 €/km le montant de la participation financière qui sera exigée de tout emprunteur privé du minibus 9 places de la commune,**
- **DIT que cette recette figure au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 octobre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 08/11/2005
Publication ou affichage du 09/11/2005
Paul LAFFLY,
Maire.